



PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2 servitudes d'utilité publique



- LEGENDE**
- limite de la commune
 - ▭ zone d'anciennes carrières
 - ▭ conditions d'hydraulique
 - conditions de gaz haute pression
 - ▭ limite de ligne haute tension
 - ▭ zone formative en bordure de laquie s'appuyant les servitudes relatives au chemin de fer (DF - SNCF)
 - ▭ Monuments Historiques (Ouf et S&B)
 - périmètre de protection relatif aux monuments historiques (50m)
 - Servitude aéronautique de dégagement
 - ▭ aéroport d'Orly
 - ▭ aéroport de Toussaud Le Nôtre
 - ▭ aéroport du Bourget
 - Servitude radioélectriques contre les obstacles
 - ▭ réseau horizon
 - ▭ zone de dégagement
 - Servitude radioélectriques contre les perturbations
 - station radioélectrique
 - ▭ zone de garde
 - ▭ zone de protection
 - Inondations
 - ▭ servitude de talus (1,25m)
 - ▭ zone inondable ou s'appuyant les dispositions du PPR de la Seine et de la Seine
 - point subaquatique
 - ▭ N° du point altimétrique
 - ▭ altitude normale
 - ▭ cote de la crue de 2004
 - ▭ cote de la crue de 2010